

Me Modrikamen ne désarme pas

L'Écho
26/05/09

LIVRE

L'affaire Fortis continue de faire couler de l'encre. L'un des principaux personnages de la saga, l'avocat Mischaël Modrikamen, y va de sa contribution en publiant « Fortis jusqu'au bout », un livre d'une centaine de pages, fruit de ses entretiens avec Charles Bricman, journaliste, qui a lui prêté sa plume pour la circonstance. Cet ouvrage très descriptif, dont la moitié a été rédigée après

les assemblées des 28 et 29 avril de Fortis, revient sur les principaux épisodes du feuilleton. Il donne également quelques éléments de la biographie de l'avocat, fils d'immigré juif polonais, devenu l'incarnation de la défense de la « belgitude ». Mais c'est aussi l'occasion d'évoquer sa « tentation » d'entrer en politique, même si cela ne semble pas pour tout de suite. « Un jour peut-être », écrit Modrikamen tout en envisageant déjà la « création d'un grand mouvement citoyen, un nouveau parti » fondé sur la « rupture ».

D'ici là, le porte-drapeau des petits actionnaires entend poursuivre la bataille judiciaire sur le front Fortis. Outre l'action au fond engagée en Belgique, il envisage toujours de saisir le tribunal de première instance des Communautés européennes pour s'opposer au feu vert de la Commission européenne à la reprise par BNP Paribas. « Nous attendons toujours la publication du texte de la décision de la Commission pour pouvoir lancer notre action », explique Me Modrikamen. Il en profite

pour égratigner au passage les autorités belges, à qui il reproche d'avoir « *noirci le tableau* » sur les besoins de liquidités de Fortis auprès de la commissaire à la Concurrence, Neelie Kroes. S'agissant d'une nouvelle action en référé visant à obtenir la suspension des assemblées, Modrikamen n'a pas encore tranché. Il attend la production de certains documents par Fortis Holding. « *Fortis nous donne les éléments au compte-gouttes* », regrette-t-il. L'avocat pourrait utiliser la voie du référé ou bien demander plus tard (en septembre-octobre) la suspension de l'assemblée dans le cadre de l'action visant à obtenir des mesures provisoires (gel du démantèlement, du versement des dividendes...). De son côté, Modrikamen s'est attiré les foudres de Fortis Holding qui a déposé plainte contre lui, en raison de son comportement à l'assemblée. Le bras de fer continue. ■ **K.T.**

« Fortis jusqu'au bout : le combat des actionnaires ». Mischaël Modrikamen et Charles Bricman, édition Luc Pire, 117 pages.

